


Emetteur : FBL N° panneau : LAD/76
 Affiché le : 06/03/26 Retiré le : 06/05/26
 Annexes : Non [] O [] Voir accueil

Département d'Eure et Loir Canton de Chartres -1 COMMUNE DE JOUY 4 Place de l'Eglise 28300 JOUY Tél : 02 37 18 05 85 Fax : 02 37 18 05 94	 JOUY	Arrêté n° ATM	2026	032	
		Catégorie		Arrêté de circulation	
		Nombre de pages		1 / 1	
		Paraphe			
ARRETE TEMPORAIRE DU MAIRE DE JOUY					
ALTERNAT DE CIRCULATION R.D 19					

A AFFICHER SUR LE LIEU DU CHANTIER

MISE EN ŒUVRE DE L'ARRETE PERMANENT du 22.09.2004

Annexe à l'arrêté permanent P1/2004

COMMUNE DE JOUY

Entreprise : SOGEA NORD OUEST TP
 TSA 70011-CHEZ SOGENLINK
 69134 DARDILLY Cédex

Mail : sogea-fleury-d@demat.sogelink.fr

Ou structure réalisant les travaux :

LIEU DES TRAVAUX	TRAVAUX		ALTERNAT		
	Description	Durée	Feux Tricolores	Panneaux B15 et C18	Piquets K10
R.D 19	Renouvellement du réseau d'eau potable	Du 16/03/2026 au 18/05/2026	X		

Le stationnement des véhicules est interdit au droit des travaux.

- Signalisation de chantier
- Deux sens de circulation/ vitesse limitée à 30km/h
- Circulation interdite aux P.L

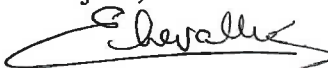
Ampliation adressée à :

SOGEA NORD OUEST TP.69134 DARDILLY
 M. le Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie
 Rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCE
 M. le Commandant C.O.D.I.S.-
 7 rue Vincent Chevard 28000 CHARTRES



JOUY, le 05/03/2026

Pour le Maire de JOUY
 Et par délégation,
 L'adjoint,


 Chantal CHEVALLIER

M. Le Maire JOUY :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
 - informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Certifié exécutoire compte tenu de :

-la publication le :
 -et de la notification le **06 MARS 2026**